

RÉFORMES CHATEL ?

Mise au pas des établissements scolaires !

Concurrence à tous les étages !

Le projet Chatel n'est pas seulement une « réforme du lycée »,
c'est une réforme de la « gouvernance » des collèges et des lycées

→ **Renoncement à l'investissement pour la formation (professionnelle, citoyenne, culturelle) et la réussite de tous les élèves**

- Dénaturation des métiers par l'empilement de tâches « annexes ».
 - Attribution des moyens par les recteurs soumise à la contractualisation, logique du « chiffre » et du « résultat ».
- Les critères de distribution : résultats, projets, efficacité, indicateurs de performance...

→ **Une nouvelle hiérarchie interne à l'établissement pour assurer l'autonomie... du chef d'établissement**

- Les membres du conseil pédagogique sont désignés par... le chef d'établissement.
- Choix local des dédoublements.
- Mise sous tutelle des personnels.

- Suppressions de postes
- Multiplication des tâches annexes
- Alourdissement de la charge de travail
- Pouvoir discrétionnaire du chef d'établissement

Vous aimiez votre métier ? Dommage...

→ **Un « nouveau » métier d'enseignant ?**

Dans le projet Chatel, un enseignant :

- Accompagne, tutore, oriente, soutient, remplit des livrets de compétences, se réunit pour organiser la gestion de la pénurie et fait des projets pour grappiller des heures de dédoublements (contre ses collègues). Quand enseigne-t-il ?
- Obtient des moyens en fonction de ses projets et de ses résultats : « vendre son lycée », « se vendre pour les dédoublements » et élabore en réunion des projets « porteurs ».
- Évalue ses élèves en obéissant aux « bonnes pratiques » décidées par le chef d'établissement.
- Passe des heures à remplir des livrets de compétences, qui serviront aussi à évaluer le travail des enseignants.

→ **Et les IPR ? De nouvelles « missions » :**

« Mesurer l'efficacité de l'enseignant en fonction des résultats des élèves » (lettre de mission IPR). Pour cela, recrutement d'IPR issus du privé. L'art et la manière de faire que les enseignants se contrôlent les uns les autres et se concurrencent.

→ **Et les CO-Psy ?**

Puisque ce sont les enseignants qui « orientent » (en tutorat, en accompagnement...), le système scolaire n'a plus besoin de CO-Psy. Plus besoin de personnels qualifiés pour faire un métier complexe au service des élèves.

- Remise en cause de la liberté pédagogique
- Évaluation pédagogique des enseignants sous la responsabilité du chef d'établissement
- Conflits organisés entre les enseignants pour répartir des moyens insuffisants
- La concurrence à tous les étages comme mode de régulation
- Quelle égalité de l'enseignement sur le territoire ?
- Quelles améliorations des conditions de travail et du métier ?
- Quelle formation des enseignants quand est mise à mal l'année de stage après le concours ?

Le ministre doit retirer ses projets !

Jeudi 14 janvier : journée nationale d'action

Jeudi 21 janvier : grève dans toute la fonction publique et manifestations

Samedi 30 janvier : manifestation nationale à Paris